

## RÈGLEMENT DU TRAIL DES LIONS 2019

1. Les parcours du Trail de 10 kms, 16 kms et 26 kms sont ouverts à tout coureur majeur licencié ou non.
  - Le parcours de 10kms est ouvert aux cadets juniors & adultes.
  - Le parcours de 16kms est ouvert aux juniors & adultes.
  - Le parcours de 26kms est ouvert aux adultes
2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.
3. Licence FFA: en cours de validité à la date de la manifestation
  - Athlé Compétition
  - Athlé Entreprise
  - Athlé Runningou un certificat de NON contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la manifestation.**
4. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
5. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 12 novembre 2018. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.
6. La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.
7. Pendant le Trail, tout abandon, accident ou incident doit être déclaré au prochain signaleur et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le participant doit le déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et remettre son dossard. Il pourra ensuite au choix rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué ou rentrer par ses propres moyens.
8. Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur
9. Les participants respectent les barrières horaires et les signaleurs ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés. En cas d'arrêt, le dossard devra être remis au signaleur
10. Ravitaillements:
  - 26kms un ravitaillement est prévu au 8km et 17.5km
  - 16 et 10kms un ravitaillement est prévu à 7.5kmUn ravitaillement est également prévu à l'arrivée pour tous les concurrents.
11. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.
12. L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.
13. Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification du participant

14. En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculée par participant tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.

15. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement

## Inscriptions en ligne sur

[www.lescoursedeslions.com](http://www.lescoursedeslions.com)

Avant le 11 Novembre 2019.

10kms: 10€ / 16kms: 15€ / 26kms: 20€

Un supplément de 5 € est à prévoir pour une inscription sur place si disponible

---

**Attention! Pour des raisons de sécurité cette épreuve est limitée à 600 concurrents**

**Assurance:** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité Civile. Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

